



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre à dix-huit heures trente
Le Conseil Communautaire dûment convoqué le trente novembre deux mille dix-sept
S'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON, sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Jill GAUCHER

Présents : M. DUMON, M. DUGUET, M. CHARLES, MME SEGRET-DESCROIX,
M. CRINI, M. AIT-SLIMANE, MME NIEUL, M. PIETU, M. LEBRANCHU,
M. SANDRIER, MME BODIN, MME HOVASSE-PRELY, MME MION,
M. ARCHAMBAULT, M. DELOINCE, MME BERTHET, MME RAIMBAULT,
M. NIVARD, MME PIETU, M. SOBLAHOVSKY, M. FAUCHEUX,
MME BOISSEAU, MME GAUCHER, MME MONTIGNY, M. MICHOUX,
M. FOURNIE, MME MILLERIOUX, M. JACQUET, M. PAILLERET,
M. LETOURNEAU, MME CLOCHARD, M. LEGENDRE, M. PETIT,
MME GRISON, M. PIFFAULT, M. ROUSSEAU, M. BOURDIN

Absents excusés :

M. SANSU	(pouvoir à M. MICHOUX)
M. COUTURIER	(pouvoir à M. DUMON)
MME KAOUES	(pouvoir à MME BODIN)
MME CHOLLET	(pouvoir à MME NIEUL)
MME SEGRET-DESCROIX	(départ après le rapport DEL17/207, puis pouvoir à M. LEBRANCHU)
M. AIT-SLIMANE	(départ après le rapport DEL17/214, puis pouvoir à M. CHARLES)
M. DUGUET	(départ après le rapport DEL17/220, puis pouvoir à M. PIETU)
M. MICHOUX	(départ après le rapport DEL17/219, puis pouvoir à MME MION)
M. CRINI	(départ après le rapport DEL17/219, puis pouvoir à M. FOURNIE)
M. ROUSSEAU	(départ après le rapport DEL17/236)

ORDRE DU JOUR

- INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**
- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE LEDGER ET DE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT**
- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2017**
- DEL17/205 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL17/206 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL17/207 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES –DECISION MODIFICATIVE N°2 -**
- DEL17/208 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2017**
- DEL17/209 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME (BUDGET 14) – DECISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2017**
- DEL17/210 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS ET INTEGRATION DANS LE BUDGET PRINCIPAL**
- DEL17/211 OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2018 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME ET LE BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES**
- DEL17/212 CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS**
- DEL17/213 VOTE DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES AU TITRE DE L'ANNEE 2017**
- DEL17/214 FINANCES : DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE POUR 2017**
- DEL17/215 SIRDAB (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION BERRUYERE (SIRDAB) – DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL17/216 DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2018 – APPROBATION DES PROJETS**
- DEL17/217 SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE REGIONALE « TERRITOIRES DEVELOPPEMENT » - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL17/218 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SARL L'ARDOISE À GRAÇAY**
- DEL17/219 ASSOCIATION RADIO TINTOUIN – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017**

- DEL17/220** CONVENTION 2018 AVEC LA MAISON DE L'OASIS
- DEL17/221** RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2017/2020 AVEC LA CAF 18
- DEL17/222** COMPETENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES » - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (COP) 2018 – 2020 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SEMVIE
- DEL17/223** COMPETENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES » - CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A L'APPEL A PROJETS FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) 2017
- DEL17/224** GESTION DU PERSONNEL – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)
- DEL17/225** GESTION DU PERSONNEL – PERSONNEL SAISONNIER 2018 POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)
- DEL17/226** GESTION DU PERSONNEL – ENFANCE ET JEUNESSE – INDEMNITE AUX JEUNES VOLONTAIRES
- DEL17/227** GESTION DU PERSONNEL – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES
- DEL17/228** GESTION DU PERSONNEL – CREATION D'UN SERVICE COMMUN COMMUNAUTAIRE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME
- DEL 17/229** GESTION DU PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS
- DEL17/230** REALISATION D'UN SANITAIRE AU CAMPING DE BELLON – EXONERATION DES PENALITES DE RETARD
- DEL17/231** SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION D'ANIMATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE DE LA GALERIE DE L'ABSIDE – EXERCICE 2018.
- DEL17/232** OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – PRECISIONS SUR LES MODALITES D'APPLICATION DE LA TVA – APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2017
- DEL 17/233** DDMARCHE : VALIDATION DES AXES DE TRAVAIL
- DEL 17/234** GESTION DES DECHETS MENAGERS : RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE (CAP) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE CITEO
- DEL17/235** SIAVAA – (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL) - MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- DEL17/236** APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GRAÇAY

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour, comme suit :

Ajout de 2 délibérations :

DEL17/237 URGENCE LIGNE PARIS ORLEANS LIMOGES TOULOUSE (POLT) – LANCEMENT D'UNE ETUDE ETABLISSANT LES CONDITIONS POSSIBLES DE GAGNER 30 MN SUR UN TRAJET LIMOGES-PARIS ET 45 MN SUR PARIS TOULOUSE EN PRESERVANT LA DESSERTE FINE DES TERRITOIRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

DEL17/238 URGENCE LIGNE PARIS ORLEANS LIMOGES TOULOUSE (POLT) – NOUVEAUX TRAINS POUR L'AXE POLT

SUPPRESSION DE LA DELIBERATION :

DEL 17/228 GESTION DU PERSONNEL – CREATION D'UN SERVICE COMMUN COMMUNAUTAIRE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Des éléments sur la convention sont à apporter. Les services Ressources Humaines travaillent sur les points à préciser et une nouvelle réunion sera programmée pour établir la convention définitive.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour telle que définie ci-dessus.

DEL17/205A INSTALLATION DE MADAME SOLANGE MION EN QUALITE DE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Madame Karine CHENE ayant démissionné de ses fonctions de 3^{ème} adjointe au maire et de conseillère municipale de Vierzon, conduisant concomitamment, en application de l'article L.273-5 du Code Electoral, à la fin du mandat de conseiller communautaire

A cet effet, il est procédé à l'installation de l'élu suivant l'ordre du tableau des élections de la Ville de VIERZON, conformément à la loi en vigueur. Il s'agit de Madame Solange MION.

Madame Solange MION installée dans ses fonctions de conseillère communautaire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE LEDGER ET DE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT

Monsieur POBEDA, responsable de l'entreprise LEDGER présente au Conseil Communautaire son entreprise ainsi que son projet de développement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2017

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 08 juin 2017.

DEL17/205 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n°DEL15/107 du 02 juillet 2015,
Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

DP17/70 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES BERRYCYCLETTES ET VELOS ELECTRIQUES DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - TARIFS DE LOCATION HT APPLICABLES A COMPTER DU 2 AOUT 2017

Il a été décidé :

- d'établir de nouveaux tarifs de location de Berrycylettes et de vélos électriques comme suit :
 - o La demi journée (- de 4h) : 1.25 € HT, soit à titre indicatif 1.50 € TTC
 - o La journée (+ de 4h) : 2.50 € HT, soit à titre indicatif 3.00 € TTC
 - o 2 jours : 5.00 € HT, soit à titre indicatif 6.00 € TTC
- d'autoriser le paiement des locations des vélos électriques en Tickets de Bus, selon les modalités suivantes :
 - o La demi-journée (- de 4h) : 1 ticket de bus
 - o La journée (+ de 4h) : 2 tickets de bus
 - o 2 jours : 4 tickets de bus

Les tarifs des cautions demandées à la location restent inchangés :

- 150.00 TTC € pour une Berrycylette
- 500.00 TTC € pour un vélo électrique,

Les tarifs de location des casques restent inchangés (Décision de Bureau n° DB17/71 du 8 juin 2017).

- d'appliquer ces tarifs de location à compter du 2 août 2017
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

DP17/71 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT 3 ETOILES DU CAMPING DE BELLON A VIERZON

Il a été décidé :

- de retenir la société DEKRA Industrial SAS – Agence Centre sis Parc d'Activité du César - Rue de France – 18570 LE SUBDRAY, pour réaliser un Audit de classement du terrain du camping de Bellon – 3 étoiles, pour un coût de 330.00 € HT, soit 396.00 € TTC,
- de signer le présent contrat ainsi que tous les actes nécessaires y afférent,
- d'inscrire au budget du Service Tourisme et Congrès les dépenses relatives à ce dossier.

DP17/72 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LE CLASSEMENT 2 ETOILES DU CAMPING DE SAINT PHALIER DE GRAÇAY

Il a été décidé :

- de retenir la société DEKRA Industrial SAS – Agence Centre sis Parc d'Activité du César - Rue de France – 18570 LE SUBDRAY, pour réaliser un Audit de classement du terrain du camping Saint Phalier de Graçay – 2 étoiles, pour un coût de 330.00 € HT, soit 396.00 € TTC,
- de signer le présent contrat ainsi que tous les actes nécessaires y afférent,
- d'inscrire au budget du Service Tourisme et Congrès les dépenses relatives à ce dossier.

DP17/73 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIFS DE VENTES HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 11 SEPTEMBRE 2017

Il a été décidé :

- d'intégrer un nouveau producteur :
Domaine Chavet et Fils (18510 Menetou-Salon)
- d'intégrer de nouveaux produits pour les producteurs suivants :
Les 3 Sens – M et Mme Fabre (18390 Moulins Sur Yèvre)
La Cognette (36100 Issoudun),
- de modifier les prix de vente de certains produits (dû à une hausse du prix d'achat) du Domaine viticole des Berrycuriens,
- d'appliquer les tarifs à compter du 11 septembre 2017,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

Tous les tarifs sont présentés dans le tableau annexe.

DP17/74 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE (LOI MOP) POUR LA CONSTRUCTION D'ATELIERS RELAIS AU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE (18100 VIERZON) – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à Sylvie Clament – 7 rue du Dr. Roux – 18100 VIERZON pour un montant de 31 152,00 € HT soit 37 382,40 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de ce marché, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire aux budgets les dépenses correspondantes

DP17/75 MARCHE PUBLIC DE SERVICES – CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUE EXPOSITION - EXPOSITION « ISABELLE SARIAN » - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON DU 18 SEPTEMBRE AU 08 DECEMBRE 2017 – PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE – RETENUE DE L'OFFRE AXA FRANCE IARD / AGENT GENERAL ALAIN LOHOU

Il a été décidé :

- de retenir la Compagnie AXA, représentée par son Agent Général, Monsieur Alain LOHOU, 30, rue Armand Brunet à Vierzon (18100), pour garantir à l'Office de tourisme de Vierzon, en assurance « multirisque exposition », les œuvres de l'artiste Isabelle SARIAN, mises gracieusement à disposition de l'Office de Tourisme de Vierzon, à compter du 18 septembre 2017 et ce, jusqu'au 08 décembre 2017, pour un montant total forfaitaire maximal de prime de 250.01 euros TTC, payable d'avance sur facture,
- d'autoriser le Président à signer le projet de conditions particulières du contrat multirisque exposition établi en deux exemplaires originaux, et les avenants correspondants à venir le cas échéant,
- d'imputer au budget principal la dépense correspondante.

DP17/76 FOURNITURE DE GAZ NATUREL POUR QUATRE BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :
 - ✓ ANTARGAZ SA – Immeuble Reflex les Renardières – 4 Place Victor HUGO 92901 PARIS LA DEFENSE CEDEX, pour un montant annuel estimé de 27 562.07 € TTC (23 397.42 € HT) et une durée de 3 ans.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes liés à cet accord-cadre ainsi que les avenants,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes

DP17/77 AMENAGEMENT D'UN PONT LEVIS A THENIOUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER AU TITRE DU CONTRAT VILLE-CENTRE DE 2017/2020

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

✓ ETAT - D.E.T.R	36 254,00 € (48,79 %)
✓ CONSEIL DEPARTEMENTAL	12 292,00 € (16,54 %)
✓ RESERVE PARLEMENTAIRE	10 000,00 € (13,46 %)
✓ COMMUNAUTE DE COMMUNES	15 762,00 € (21,21 %)
- de solliciter le Conseil Départemental du Cher au titre du Contrat Ville-Centre de 2017/2020 pour un montant de 12 292,00 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP17/78 REQUALIFICATION DU CENTRE DE LOISIRS DES GRANDS MOULINS A GRAÇAY – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER AU TITRE DU CONTRAT VILLE-CENTRE DE 2017/2020

Il a été décidé :

Vu la délibération du Conseil Département du Cher en date du 10 juillet 2017 approuvant le contrat ville-centre de 2017/2020 passé entre la Ville de Vierzon, la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la commune de Graçay,

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux de requalification du centre de loisirs des Grands Moulins à Graçay,

Considérant que les travaux consistent en la reprise en sous œuvre des murs du bâtiment, en la démolition d'un mur et la pose de gardes corps,

Considérant que le montant des travaux est estimé à 105 000,00 € HT,

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

✓ CONSEIL DEPARTEMENTAL	31 000,00 € (29,52 %)
✓ COMMUNAUTE DE COMMUNES	74 000,00 € (70,48 %)
- de solliciter le Conseil Départemental du Cher au titre du Contrat Ville-Centre de 2017/2020 pour un montant de 31 000,00 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP17/79 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - SPECTACLES DE CONTES
RETRAIT DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP17/49 DU 12 JUIN 2017

Considérant que par Décision de Président n° DP17/49 du 12 juin 2017 la Conteuse Corinne DUCHENE était retenue et que l'animation contée devait se dérouler le 18 août 2017,

Considérant que l'animation a été annulée pour cause d'intempéries,

Considérant que l'animation a été reprogrammée et que la Conteuse Corinne DUCHENE a été recontactée,

Il a été décidé :

- de retirer la Décision de Président n°17/49 en date du 12 juin 2017,
- de retenir la conteuse Corinne DUCHENE, Conteuse du Merveilleux, 35 rue du 11 Novembre 1918, 36800 SAINT GAULTIER, pour une prestation s'élevant à 430,00 € TTC comprenant le salaire net, les cotisations sociales au GUSO, les frais de déplacement spectacle,
- de signer le contrat d'engagement à durée déterminée, ainsi que tous les documents relatifs au contrat,
- d'imputer les dépenses afférentes au budget 2017.

DP17/80 CONSTRUCTION D'ATELIERS RELAIS AU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – 18100
VIERZON – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE – CHOIX DU PRESTATIAIRE

Considérant la Décision de Président DP17/74 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'architecte Sylvie Clament, 7 Rue du Docteur Roux, 18100 VIERZON,

Considérant la nécessité de s'adjoindre les compétences d'un bureau de contrôle pour réaliser les travaux,

Il a été décidé :

- de faire réaliser cette prestation par DEKRA, ZIL Rue de la Maison Neuve, 44 819 ST- HERBLAIN pour un montant de 3 905,00 € HT soit 4 686,00 € TTC
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché y compris les éventuels avenants
- d'inscrire la dépense aux budgets correspondants.

DP17/81 CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE VERIFICATION DU DEFIBRILLATEUR ZOLL AVEC BURG.ENTRETIEN DEFIBRILLATEUR

Considérant qu'un défibrillateur installé au Parc des Sports Edmond Ferragu à Graçay doit faire l'objet d'une maintenance,

Il a été décidé :

- de retenir la proposition de la société BURG, ENTRETIEN DEFIBRILLATEUR pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2018,
- de signer le contrat d'entretien du défibrillateur ZOLL (109 €TTC pour l'année 2018),
- d'inscrire la dépense chaque année au budget principal.

DP17/82 CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICE AVEC SEGILOG

Considérant l'utilité du logiciel comptabilité pour la direction du Pôle Rural,

Il a été décidé :

- de retenir la proposition de SEGILOG à raison de :
 - Cession du droit d'utilisation : 1 080,00 € HT, 1 296,00 € TTC
 - Maintenance, formation : 120,00 € HT, 144,00 € TTC.
- de signer le contrat 2017.09.1185.10.000.M00.002367 pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018.
- d'inscrire la dépense au budget 2018.

DP17/83 MARCHE PUBLIC DE SERVICES – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES ET RESPONSABILITE CIVILE MAITRE D'OUVRAGE - OPERATION DE CONSTRUCTION « EXTENSION BATIMENT DE LA SOCIETE VIERZONNAISE DE MAROQUINERIE » – CHOIX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES.

Il a été décidé :

- de retenir la Compagnie SMABTP, 774 boulevard DUHAMEL DU MONCEAU CS 60641 45166 OLIVET Cedex, pour se garantir à la fois, en assurances dommages ouvrages et en responsabilité civile en tant que maître d'ouvrage, pour l'opération de construction « Extension bâtiment de la Société Vierzonnaise de Maroquinerie » sise rue Pierre et Jean Serpaud à Vierzon (18100), pour une durée de 10 ans (dix ans), prenant effet à la date de réception des travaux en ce qui concerne la garantie dommages ouvrages et à compter de la date d'effet de la note de couverture établie par l'assureur, pour la garantie responsabilité civile du maître d'ouvrage, pour un montant de prime provisionnelle s'élevant respectivement à 6628,42 euros TTC (six mille six cent vingt-huit euros et quarante-deux centimes toutes taxes comprises) et à 1435,74 euros TTC (mille quatre cent trente-cinq euros et soixante-quatorze centimes

toutes taxes comprises), soit un total de 8064,16 euros TTC (huit mille soixante-quatre euros et seize centimes toutes taxes comprises) payable d'avance,

- d'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement du marché établi en un seul exemplaire original, et les contrats correspondants à venir,
- d'imputer au budget principal la dépense correspondante

DP17/84 PERSONNEL POUR LA CANTINE DU CENTRE DE LOISIRS – CONVENTION DE PRESTATIONS
AVEC L'ASSOCIATION DE LA CANTINE SCOLAIRE DE GENOUILLY

Considérant la nécessité de faire appel au personnel de l'association de la cantine de Genouilly pour la confection, la distribution des repas et le nettoyage des locaux lors de l'ouverture du centre de loisirs (mercredis et vacances),

Il a été décidé :

- d'accepter la convention de prestations concernant du personnel de l'association de la cantine de Genouilly pour la confection, la distribution des repas et le nettoyage des locaux lors de chaque ouverture du centre de loisirs,
- de fixer la date d'effet au 1^{er} octobre 2017 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,
- de fixer le taux horaire à 15.81 € toutes charges comprises,
- d'autoriser la vice-présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, à signer tous les actes relatifs à ce dossier ainsi que les avenants,
- de régler les factures à terme à échoir trimestriellement,
- de déclarer que les crédits seront inscrits au budget principal.

DP17/85 VIERZON FETE NOËL – INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE SUR L'ESPLANADE DE LA SOCIETE
FRANÇAISE DU 15 DECEMBRE 2017 AU 07 JANVIER 2018 – CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite, dans le cadre de « Vierzon fête Noël » qui se déroulera sur le site de l'Esplanade de la Société Française du 15 décembre 2017 au 07 janvier 2018 inclus, mettre en place :

- Une grande roue

Il a été décidé :

- de retenir l'offre proposée par Monsieur Julien HOWARD, industriel forain, demeurant Allée J.B. Pierre Fournier, Résidence Tesure Appartement 622, à BERCK-SUR-MER (62600), pour un montant de 29 998,00 € TTC, se décomposant comme suit :
 - ✓ Location pour une exploitation d'un manège type « grande roue »
- d'approuver le contrat entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Julien HOWARD, industriel forain,
- de signer ledit contrat,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP17/86 PERSONNEL D'ENCADREMENT PERISCOLAIRES (MERCREDIS) – CONVENTION DE PRESTATION AVEC LES FRANCAS

Considérant la nécessité de faire appel au personnel des Francas pour être en conformité avec la réglementation sur l'accueil en périscolaire,

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes aux Francas,

Il a été décidé :

- d'accepter la convention de prestation concernant du personnel d'encadrement des Francas pour les mercredis, hors période scolaire, entre le 6 septembre et le 20 septembre 2017, pour un montant forfaitaire de 217.67 €,
- d'autoriser la vice-présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, à signer tous les actes relatifs à ce dossier ainsi que les avenants,
- de déclarer que les crédits sont inscrits au budget principal.

Le Conseil Communautaire ne formule aucune remarque.

DEL17/206 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n° DEL15/108 du 02 juillet 2015,
Je vous rends compte des décisions que le Bureau a été amené à prendre :

DB17/77 ANIMATIONS DES FETES DE FIN D'ANNEE 2017 « NOËL A VIERZON » CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPLANADE DE LA SOCIETE FRANÇAISE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET LA VILLE DE VIERZON

Décision ajournée

DB17/78 MISE EN ACCESSIBILITE A TOUT PUBLIC DES BATIMENTS DE LA COLLECTIVITE– CHOIX DES ENTREPRISES

Le Président,

Considérant la loi « Handicap » du 11 février 2005 portant, entre autre, sur le principe d'accessibilité pour tous à tous les bâtiments et lieu public et le décret du 6 novembre 2014 portant sur l' « Agenda d'Accessibilité Programmé » ;

Considérant les rapports émis par les bureaux de contrôle Apave et Véritas sur l'état actuel d'accessibilité des sites de la Collectivité ;

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'attribuer les marchés aux entreprises :

Lot n°1 : Voirie

- **SETEC SAS** – ZI les Malpomes 18200 ORVAL pour un montant de 143 817.01 € TTC et une note de 76 points

Lot n°2: Plomberie Sanitaire (Lot 1 - 2ème consultation)

- **SARL PATRICK VILLOIN** – Espace Industrielle de Sologne -18100 VIERZON pour un montant de 10 070.94 € TTC et une note de 92.73 points

Lot n°3 : Electricité

- **SNS INEO RESEAUX CENTRE** – Rue BOSSUET 18390 SAINT GERMAIN DU PUY pour un montant de 218 515.82 € TTC et une note de 94 points

Lot n°4 : Menuiserie

- **ATELIER MENUISERIE DES FORGES** – 9 route de FOECY – 18100 VIERZON pour un montant de 16 186.08 € TTC et une note de 94 points

Lot n°5 : Second Œuvre (Lot 2 - 2ème consultation)

- **SARL JD CONSTRUCTION 2** – Zac de l'Aujonnière – 18100 VIERZON pour un montant de 22 425.00 € TTC et une note de 70 points
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les avenants.
- d'inscrire les dépenses au budget

DB17/79 PRESTATIONS DE CONTROLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF –
CHOIX DU PRESTATAIRE

Rapporteur : Paul PIETU

Considérant la nécessité d'assurer les compétences obligatoires des contrôles des installations d'assainissement non collectif, la Communauté de Communes a lancé une consultation pour cette prestation.

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :
 - **Compagnie des Eaux et de l'Ozone / VEOLIA** – 5 rue du Puits Berteau 18100 VIERZON pour un montant total estimatif non contractuel de 104 660,00 € HT (115 126,00 € TTC), (avec un minimum de 30 800 € TTC et un maximum de 136 400 € TTC) sur la totalité du marché pour une durée maximale de 4 ans à compter de la date de notification.
- de valider les prix unitaires suivants :

Prestations	Prix unitaire H.T.	T.V.A.	Prix unitaire T.T.C.
Contrôle diagnostic d'une installation existante dans le cadre d'une transaction immobilière	70,00 €	7,00 €	77,00 €
Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve / réhabilitée	98,50 €	9,85 €	108,35 €

Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve / réhabilitée - 2 ^{ème} visite	30,00 €	3,00 €	33,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation neuve / réhabilitée	52,00 €	5,20 €	57,20 €
Contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation neuve / réhabilitée - 2 ^{ème} visite	30,00 €	3,00 €	33,00 €
Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (contrôle périodique)	67,00 €	6,70 €	73,70 €
Frais pour un déplacement en cas d'absence du pétitionnaire au rendez-vous fixé	24,00 €	2,40 €	26,40 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes liés à cet accord-cadre ainsi que les avenants,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DB17/80 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TRACTEUR AVEC TONDO-BROYEUR DE MARQUE KUBOTA A LA COMMUNE DE MEHUN-SUR-YÈVRE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Considérant que la Commune de Mehun-sur-Yèvre a été victime en août 2017 de vandalisme au sein du centre technique municipal,

Considérant que de nombreux matériels ont été détruits.

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry a souhaité proposer son aide à la commune de Mehun-sur-Yèvre par le biais de prêt de matériels,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Mehun-sur-Yèvre pour le tracteur Kubota immatriculé CJ-750-FD avec un tondo-broyeur de marque MAJAR pour la période du 18 septembre 2017 au 30 septembre 2017 inclus, et ce à titre gratuit,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous documents y attachés, tels que d'éventuels avenants.

DB17/81 OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – CONVENTION DE PRET ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA GALERIE CAPAZZA, POUR UNE EXPOSITION A LA GALERIE, SALLE D'EXPOSITION DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'autoriser La Galerie Capazza, représentée par Monsieur et Madame Gérard et Sophie Capazza et Madame Laura Capazza-Durand et Monsieur Denis Durand, à exposer des œuvres dans les locaux de l'Office de tourisme de Vierzon pour la période du 12 décembre 2017 au 16 mars 2018, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver la convention de prêt entre la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry et La Galerie Capazza, pour la période du 12 décembre 2017 au 16 mars 2018,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution.

DB17/82 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D'UTILISATION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS PAR L'ENTREPRISE ENJOY BOWLING A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR LE CENTRE DE CONGRES DE VIERZON

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Au regard du nombre grandissant de demande de repas, le Centre de Congrès de Vierzon souhaite aujourd'hui travailler en collaboration avec l'entreprise Enjoy bowling, situé en face de ses locaux, qui dispose d'une cuisine et d'une salle de restauration adaptée aux exigences de la clientèle séminaires.

L'entreprise dispose en effet de tout le matériel nécessaire à la restauration (tables, vaisselles, plaques de cuisson, fours etc...), ainsi que de toutes les compétences humaines nécessaires à ces évènements.

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de mise à disposition des locaux et l'utilisation de biens et équipements entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'entreprise Enjow Bowling, pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2017,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention,
- d'inscrire les dépenses au budget du service Tourisme et Congrès

DB17/83 CONVENTION DE PRET DE DEUX VEHICULES DE 9 PLACES AVEC LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Sylvie SEGRET DECROIX

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de prêter le véhicule Peugeot de 9 places servant au centre de loisirs des vallées vertes à la Ville de Vierzon – service petite enfance, enfance et jeunesse pour l'organisation des transports de l'accueil de loisirs,
- de solliciter la Ville de Vierzon pour le prêt d'un véhicule communal de 9 places au service enfance jeunesse communautaire,
- de convenir des dates de prêt du véhicule entre les services communautaire et communal,
- d'autoriser la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer la convention de prêt à intervenir.

DB17/84 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CAMPING DE BELLON– CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - INSTALLATION D'UNE BUVETTE AVEC RESTAURATION RAPIDE – MODIFICATION DE LA DECISION DE BUREAU N° DB17/31 DU 30 MARS 2017 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Par Décision de Bureau n° DB17/31 du 30 mars 2017, le Bureau Communautaire approuvait la convention d'occupation temporaire du domaine public au camping de Bellon, entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Fabrice Touleron, Gérant de la Fontenel, prenant effet au 1^{er} juin 2017 et ayant pour terme le 1^{er} octobre 2017 inclus, pour l'exploitation d'une buvette avec restauration rapide, et tous les actes nécessaires à son évolution, pour une redevance mensuelle de 500,00€ TTC.

Les conditions météorologiques très chaotiques et mauvaises du mois de septembre ont fait que les recettes encaissées ne peuvent couvrir les frais relatifs à l'activité du mois de septembre et ont donc forcé l'exploitant à fermer complètement l'établissement de façon prématurée.

Considérant que la demande de Monsieur TOULERON au sujet de la suppression du loyer du mois de septembre 2017 est justifiée,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'exonérer Monsieur TOULERON du loyer du mois de septembre 2017 à hauteur de 500,00 € TTC, et ce compte tenu des intempéries,
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur TOULERON,
- de diminuer la recette inscrite au budget.

DB17/85 CONVENTION DE PRET ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA PALETTE DU MONDE DE VIERZON POUR UNE DECORATION DURANT LA PERIODE DU 21 OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2017

Le Président,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite réaliser dans ses locaux, une décoration de divers tableaux de peinture,

Considérant que pour cette décoration, la Palette du Monde de Vierzon met à disposition de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry une dizaine de tableaux peints,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'autoriser La Palette du Monde, représentée par Monsieur Claude ZIEGELMEYER, Président de l'association, à prêter une dizaine de tableaux peints pour mettre en décoration dans les locaux de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry durant la période du 21 octobre 2017 au 31 octobre 2017, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver la convention de prêt entre la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry et La Palette du Monde, pour la période du 21 octobre 2017 au 31 octobre 2017,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution.

Le Conseil Communautaire ne formule aucune remarque.

DEL17/207 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES –DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2017

Le Président,

La présente Décision Modificative s'élève à **310 941,74 €** et s'équilibre section par section comme suit :

FONCTIONNEMENT	163 484,53 €
INVESTISSEMENT	147 457,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour) – 4 voix contre

DEL17/208 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2017

Le Président,

La présente Décision Modificative diminue les crédits votés de **- 72 356,00 €** et s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	- 91 356,00 €
- fonctionnement	+ 19 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n° 2 du budget des Zones d'Activités.

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

DEL17/209 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME (BUDGET 14) – DECISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2017

Le Président,

La présente Décision Modificative s'élève à **54 000,00 €** et s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	0,00 €
- fonctionnement	+ 54 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n° 2, exercice 2017, du budget annexe de l'Office de Tourisme.

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

DEL17/210 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS ET INTEGRATION DANS LE BUDGET PRINCIPAL

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de réintégrer l'activité liée aux déchets ménagers suivie en budget annexe, dans le budget principal à compter du 1er janvier 2018,
- de clôturer au 31 décembre 2017 le budget annexe des déchets ménagers.

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

DEL17/211 OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2018 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME ET LE BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017 pour le budget Principal, le budget annexe de l'Office de Tourisme et le budget annexe des Zones d'Activités à savoir :

Budget principal

Chapitre	Crédits ouverts en 2017	Crédits 2018 (25 %)
20 - Immobilisations corporelles	14 200.00	3 550.00
204 - Subventions d'équipement versées	472 963.56	118 240.89
21 - Immobilisations corporelles	352 118.36	88 029.59
23 - Immobilisations en cours	2 307 317.18	576 829.30
TOTAL	3 146 599.10	786 649.78

Budget annexe de l'Office de Tourisme

Chapitre	Crédits ouverts en 2017	Crédits 2018 (25 %)
20 - Immobilisations corporelles	4 800.00	1 200.00
204 - Subventions d'équipement versées		
21 - Immobilisations corporelles	64 729.90	16 182.48
23 - Immobilisations en cours	56 582.84	14 145.71
TOTAL	126 112.74	31 528.19

Budget annexe des Zones d'Activités

Chapitre	Crédits ouverts en 2017	Crédits 2018 (25 %)
20 - Immobilisations corporelles	29 000.00	7 250.00
204 - Subventions d'équipement versées	54 692.00	13 673.00
21 - Immobilisations corporelles	126 531.77	31 632.94
23 - Immobilisations en cours	1 247 404.94	311 851.24
TOTAL	1 457 628.71	364 407.18

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

DEL17/212 CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables ou éteintes représentant un montant de 2 319,18 € pour le Budget Annexe Déchets Ménagers
- d'imputer les dépenses correspondantes au compte 6541 pour un montant de 691,01 € et au compte 6542 pour un montant de 1 628,17 €.

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

DEL17/213 VOTE DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'établir le montant définitif des attributions de compensation des communes membres pour 2017, comme suit :

<u>Communes</u>	<u>Montant en Euros</u>
Dampierre en Graçay	1 731,50 €
Genouilly	12 985,97 €
Graçay	40 009,67 €
Méry sur Cher	116 239,34 €
Nohant en Graçay	29 478,55 €
Saint Georges sur la Prée	6 328,83 €
Saint Hilaire de Court	40 432,92 €
Saint Oustrille	0,00 €
Thénioux	55 930,50 €
Vierzon	8 444 312,80 €

- de notifier la délibération aux communes membres,
- de procéder au versement des sommes dues aux communes membres,
- d'imputer la dépense au budget 2017.

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de fixer le montant de la dotation de solidarité communautaire à 20 000,00 € pour 2017
- de fixer les modalités de répartition. La part des critères obligatoires représente 100% de l'enveloppe, et se répartit entre la population et le potentiel fiscal par habitant dont la pondération est la suivante :
 - ° La population représente 80 % de la pondération,
 - ° Le potentiel fiscal par habitant représente 20 % de la pondération.
- de fixer le montant de la dotation de solidarité de chacune des communes comme suit :

Dampierre-en-Graçay :	149,36 €
Genouilly :	452,59 €
Graçay :	865,64 €
Mery-sur-Cher :	407,25 €
Nohant-en-Graçay :	189,93 €
Saint Georges-sur-la-Prée :	742,22 €
Saint-Hilaire-de-Court :	376,35 €
Saint-Outrille :	129,05 €
Thénioux :	401,11 €
Vierzon :	16 710,07 €

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

DEL17/215 SIRDAB (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION BERRUYERE (SIRDAB) – DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de procéder à la désignation de 15 membres titulaires et 15 membres suppléants pour représenter la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry au sein du SIRDAB (Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération berruyère)

A l'issue des opérations de vote, ont été élus :

	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
✓ Commune de St-Outrille	Alain LEBRANCHU	Véronique DUPIN
✓ Commune de Thénioux	Paul PIETU	Delphine PIETU
✓ Commune de Genouilly	Michel LEGENDRE	Sylvie SEGRET
✓ Commune de Graçay	Jean-Pierre CHARLES	Michel ARCHAMBAULT
✓ Commune de St-Georges	Vincent FAUCHEUX	Béatrice BOISSEAU
✓ Commune de St-Hilaire	Alain PAILLERET	Jean-Michel JACQUET

✓ Commune de Méry/Cher	Sylvain NIVARD	Rached AIT-SLIMANE
✓ Commune de Dampierre	Isabelle DOUCET	Henri LETOURNEAU
✓ Commune de Nohant	Jean-Marc PETIT	Didier ROUX
✓ Commune de Vierzon	François DUMON	Philippe FOURNIE
	Franck MICHOUX	Gérard MASSICARD
	Salvatore CRINI	Fabien BERNAGOUT
	Jill GAUCHER	Djamila KAOUES
	Jean-Claude LECHELON	Solange MION
	Franck PIFFAULT	Mary-Claude GRISON

- de notifier la présente délibération :

- ✓ au SIRDAB
- ✓ aux membres élus

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

DEL17/216 DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2018 – APPROBATION DES PROJETS

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les projets suivants au titre de la DETR/DSIL 2018 :
 - o Construction de bâtiments relais au Parc Technologique de Sologne
 - o Requalification de l'Auberge de Jeunesse à Vierzon
 - o Mise en place du PLUI
 - o Mise en accessibilité des bâtiments de la collectivité (ADA'P – tranche 2)
 - o Travaux de voirie – programme 2018
 - o Sécurisation de l'entrée du centre de loisirs de Genouilly

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

DEL17/217 SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE REGIONALE « TERRITOIRES DEVELOPPEMENT » - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de prendre acte des statuts de la Sem Territoires Développement et de la répartition de son capital social,
- de prendre acte, s'il y a lieu, de décider d'adhérer au pacte d'actionnaires de la Sem Territoires Développement,

- d'autoriser l'acquisition par la Communauté de Communes d'une action Territoires Développement à céder par la Région Centre Val de Loire ou toute autre collectivité actionnaire de la Sem, au prix de 50€, frais d'émission en sus à la charge de la collectivité,
- de désigner le Président pour représenter la Communauté de Communes dans Territoires Développement,
- d'autoriser l'apport en compte courant d'associé à la SEM Territoires Développement à hauteur de 725 000€ ou 10 % du montant de l'investissement selon l'échéancier suivant :
 - ✓ Un premier versement de 50% à l'obtention du permis de construire LEDGER et avant la fin du second trimestre 2018
 - ✓ Un second versement de 50% en janvier 2019

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour) – 1 non participation au vote : H. NIEUL

DEL17/218 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE (TRÈS PETITES ENTREPRISES) » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SARL L'ARDOISE À GRAÇAY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 5000 € à la SARL L'ARDOISE dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL L'ARDOISE
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

DEL17/219 ASSOCIATION RADIO TINTOUIN – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 7 500 € au titre de l'année 2017 l'association Radio Tintouin, sous réserve de l'accord de l'obtention de la fréquence du CSA,
- d'inscrire la dépense au budget 2017

Vote

Approuvé à l'unanimité (41 voix pour)

DEL17/220 CONVENTION 2018 AVEC LA MAISON DE L'OASIS

Rapporteur : Hélène NIEUL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention de la Maison de l'Oasis pour l'organisation de séances d'activités au cours de l'année 2018, sur les 9 communes de moins de 2 000 habitants de la Communauté,
- de fixer à 30 le nombre de séances pour un montant de 3 690,00 €,
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir,
- de déclarer que les crédits seront inscrits au budget principal.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/221 RENEUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2017/2020 AVEC LA CAF 18

Rapporteur : Hélène NIEUL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le nouveau Contrat Enfance Jeunesse de territoire – 3^e génération – (CEJ) d'une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président ou à défaut la Vice-Présidente en charge de la compétence « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » à signer le contrat à intervenir ainsi que tout décision y afférent,
- de déclarer les crédits inscrits au budget principal

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/222 COMPETENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES » - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (COP) 2018 – 2020 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SEMVIE

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec la SEMVIE,
- d'accorder une subvention à la SEMVIE de 143 805 € Hors Taxe soit 172 566 € TTC (taux de TVA en vigueur 20%) pour la totalité de la durée de la convention répartie selon les années de la manière suivante :
 - o pour l'année 2018 : 46 793 € Hors Taxe,
 - o pour l'année 2019 : 47 926 € Hors Taxe,
 - o pour l'année 2020 : 49 086 € Hors Taxe,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec la SEMVIE,
- de mandater le Monsieur le Président pour :
 - o signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.
 - o organiser la gouvernance au sein de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (élus et des techniciens) nécessaire au bon déroulement de cette convention
 - o participer au comité de pilotage (organisé par la SEMVIE) réunissant les collectivités contribuant au financement, les partenaires, les représentants des unions commerciales les acteurs institutionnels en lien avec l'activité de soutien au développement commercial.
 - o d'inscrire les dépenses aux budgets des exercices

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/223 COMPETENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES » - CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A L'APPEL A PROJETS FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) 2017

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la candidature de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à l'appel à projets fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (AAP-FISAC) 2017 sous la forme d'une opération collective en milieu urbain sur l'ensemble de son périmètre qui est partiellement concerné par un QPV au sein du centre-ville de Vierzon
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision
- de mandater le Président pour :
 - o organiser la gouvernance au sein de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (élus et des techniciens)
 - o valider le programme d'action dans la limite des crédits disponibles.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/224 GESTION DU PERSONNEL – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- d'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire (hors personnel technique) ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Sous réserve de la parution des arrêtés d'application, les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2018

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/225 GESTION DU PERSONNEL – PERSONNEL SAISONNIER 2018 POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de créer 19 postes saisonniers au titre de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 comme suit :
 - o 16 Adjoints d'animation 2^{ème} classe titulaires du BAFA et/ou en cours – rémunérés au 1^{er} échelon du grade – pour assurer l'encadrement des enfants,
 - o 1 Adjoint d'animation 1^{ère} classe faisant fonction de sous-directeur – rémunéré au 1^{er} échelon du grade,
 - o 1 Adjoint d'animation 2^{ème} classe titulaire du BAFA et/ou en cours – rémunéré au 1^{er} échelon du grade – pour assurer l'animation des activités,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant ces emplois,
- d'inscrire les dépenses au budget 2018.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/226 GESTION DU PERSONNEL – ENFANCE ET JEUNESSE – INDEMNITE AUX JEUNES VOLONTAIRES

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accorder une indemnité aux jeunes bénévoles du centre de loisirs à raison de :
 - 17 € par jour de présence,
 - 85 € pour 5 jours.

- de préciser que cette indemnité est soumise à cotisations sécurité sociale – animateur CLSH
- d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférent,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/227 GESTION DU PERSONNEL – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

Rapporteur : Jean Pierre CHARLES

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de prendre connaissance du rapport annuel présenté en annexe sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

DEL17/229 GESTION DU PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé en annexe,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits aux budgets de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférent à ces emplois.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/230 REALISATION D'UN SANITAIRE AU CAMPING DE BELLON – EXONERATION DES PENALITES DE RETARD

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'exonérer l'ensemble des entreprises des pénalités,
- d'inscrire les recettes au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/231 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION D'ANIMATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE DE LA GALERIE DE L'ABSIDE – EXERCICE 2018.

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver une subvention de fonctionnement de 2 500,00 € TTC pour l'exercice 2018 à l'association d'animation culturelle et touristique de la Galerie de l'Abside,
- d'autoriser le président de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à signer tous les documents afférents.
- d'imputer les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/232 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – PRECISIONS SUR LES MODALITES D'APPLICATION DE LA TVA APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2017

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le coefficient d'assujettissement à la TVA de 5/6 pour les dépenses mixtes,
- d'inscrire les recettes et les dépenses au budget du service Tourisme et Congrès

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/233 DDMARCHE : VALIDATION DES AXES DE TRAVAIL

Rapporteur : Hélène NIEUL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Faciliter les filières alimentaires locales à destination des marchés de la CdC (centre de loisirs, crèche, tourisme, communication...).
- Travailler avec les professionnels du bâtiment pour promouvoir les bonnes pratiques (éco-habitat, valorisation des déchets...).
- Développer l'emploi local au travers de la mise en place de valorisation des déchets.
- Développer des infrastructures et des équipements favorables aux mobilités douces et amener les usagers à se les approprier.
- Faire du Développement Durable un atout marketing pour notre territoire.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/234 GESTION DES DECHETS MENAGERS : RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE (CAP) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE CITEO

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer électroniquement le nouveau contrat pour l'action et la Performance (CAP) « Barème F » avec la société CITEO pour une durée de 5 ans ;
- d'autoriser le Président à signer les nouveaux contrats de reprise des matériaux option « Filières » pour les plastiques, le verre, l'aluminium et l'acier et option « Fédération » pour les papiers-cartons afférents au CAP ;
- d'inscrire les recettes correspondantes au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/235 SIAVAA – (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL) MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de transférer la compétence GEMAPI au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SIAVAA),
- de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants comme suit :

A l'issue des opérations de vote, ont été désignés :

Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Saint-Hilaire-de-Court	Jany GIBERT	Jean-Michel JACQUET
Vierzon	Elisabeth HOVASSE-PRELY	Céline MILLERIOUX

- de notifier la présente délibération à :
 - ✓ Monsieur le Président du SIAVAA
 - ✓ A Mesdames et Messieurs les délégués titulaires et suppléants

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/236 APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GRAÇAY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de donner un avis favorable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graçay conformément à l'article R.423-56-1 du code de l'urbanisme et à l'article R.512-20 du code de l'Environnement.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL17/237 URGENCE LIGNE PARIS ORLEANS LIMOGES TOULOUSE (POLT) – LANCEMENT D'UNE ETUDE ETABLISSANT LES CONDITIONS POSSIBLES DE GAGNER 30 MN SUR UN TRAJET LIMOGES-PARIS ET 45 MN SUR PARIS TOULOUSE EN PRESERVANT LA DESSERTTE FINE DES TERRITOIRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Président

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de soutenir l'action menée par l'association « Urgence Ligne POLT » notamment au travers de cette étude,
- de participer aux frais de l'étude à hauteur de 500 euros (communauté de communes de plus de 30 000 habitants), sous forme de subvention,
- d'inscrire la dépense au budget,
- de notifier la présente délibération à l'association « Urgence Ligne POLT »,

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) – 1 non participation au vote : J.C. SANDRIER

DEL17/238 URGENCE LIGNE PARIS ORLEANS LIMOGES TOULOUSE (POLT) – NOUVEAUX TRAINS POUR L'AXE POLT

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de demander la priorité à l'axe POLT pour la livraison des premiers trains nouveaux et cela dès 2022,
- d'autoriser Monsieur le Président à adresser une demande dans ce sens à Madame la Ministre des Transports,

- de notifier la présente délibération à l'association Urgence Ligne POLT.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) – 1 non participation au vote : J.C. SANDRIER

Fait à Vierzon, le 12 décembre 2017



Le Président,

François DUMON